

Chubb Easy Solutions Dirigeants d'entreprise

Le contrat qui s'adresse aux dirigeants qui engagent leur responsabilité personnelle dans le cadre de leur activité professionnelle.

CHUBB®



Le dirigeant ou le mandataire social prend des décisions de direction ou de gestion qui peuvent entraîner leur mise en cause personnelle. Le contrat Responsabilités des dirigeants assure la prise en charge des frais de défense ainsi que le paiement des dommages et intérêts en cas de condamnation.

À qui nous adressons-nous ?

- Aux dirigeants de droit de TPE, PME, PMI : gérants, présidents du conseil d'administration, directeurs généraux, administrateurs, membres de conseil de surveillance...
- À toute personne pouvant être considérée comme dirigeant de fait

Quand intervenons-nous ?

Dès lors que la responsabilité personnelle d'un dirigeant est recherchée au titre d'une faute professionnelle commise dans le cadre de la gestion de sa société, notre contrat peut être déclenché. La notion de faute professionnelle recouvre :

- Toute erreur de fait ou de droit
- Toute faute de gestion commise par imprudence, négligence, omission ou déclaration inexacte
- Toute violation des obligations législatives, réglementaires ou statutaires...

Quelles sont les garanties ?

Principales

- Prise en charge des frais de défense de l'assuré
- Paiement des dommages & intérêts mis à la charge des assurés

Le contrat Responsabilité des dirigeants vous fait bénéficier de garanties innovantes à la pointe du marché :

- Frais de prévention des sinistres
- Reconstitution automatique et gratuite du montant de garantie
- Montant de garantie additionnel en cas de réclamations liées aux données personnelles et confidentielles
- Montant de garantie additionnel en cas de violation des règles environnementales
- Couverture temporaire des filiales non automatiquement intégrées

Les + Chubb

La reconstitution du montant des garanties pour les personnes assurées permet notamment aux dirigeants d'avoir la certitude de bénéficier d'un montant de garantie dédié, y compris lorsque la limite de garantie a préalablement été épuisée par le paiement d'un sinistre visant la société.

Quelques cas pratiques

Mandataire judiciaire	La réponse Chubb
Des administrateurs ont induit en erreur les actionnaires minoritaires sur les causes et les conditions d'une opération de rachat d'actions dans le cadre d'une réduction de capital. Les administrateurs ont été condamnés personnellement à payer à chacun des actionnaires minoritaires 92 000 € de dommages et intérêts.	Les dommages et intérêts ont été couverts par l'assureur ainsi que les frais de défense.
Social	La réponse Chubb
Un dirigeant a été condamné pour avoir contribué à aggraver l'insuffisance d'actif de la société en mettant en place une direction générale inadaptée à la structure de l'entreprise. Le dirigeant a été condamné à payer une partie du passif social, à hauteur de 1 000 000 €.	Les frais de défense de la personne physique ont été couverts ainsi que 50% de la condamnation, le reste étant supporté par la personne morale, non couverte au titre du contrat.
Sécurité	La réponse Chubb
3 dirigeants ont été mis en cause pour discrimination syndicale par les représentants syndicaux de l'entreprise.	Les frais de défense couverts par l'assureur se sont élevés à 15 000 € par dirigeant.

Contactez-nous pour en savoir plus

T 0 970 828 828
easysolutions.france@chubb.com

Pourquoi choisir Chubb Easy Solutions ?



Une **offre adaptée** - des produits pour les TPE et les PME. Des garanties, limites, franchises et primes minimales étudiées.



Des **solutions flexibles** - des modèles de distribution adaptables et souples. Des approches produits innovantes.



Des **engagements clairs** - un niveau de service fiable. Une édition immédiate des projets personnalisés, des contrats, quittances et attestations.



Une **équipe dédiée** - des interlocuteurs basés à Paris et en région. Des experts produits pour des décisions rapides.



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.